

Client n° 378421

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 GENEVIERES

N°TVA:

AVOIR

n° 09049236 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
AVOIR N° 21236049 DU 9/01/26 SUR BON 21236047 AG. BOUZIES							
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND							
9228.02	BP ISO.PR.REC.204/ 83 C5 3PT DP	-1	U	414,53	-414,53		
	dont Eco-Contribution				(-1,35)		
AVOIR N° 21236127 DU 19/01/26 SUR BON 21236086 AG. BOUZIES							
V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM							
390490.01	PALETTE TUILES EDILIANS	-2	U	21,00	-42,00		
AVOIR N° 21236236 DU 27/01/26 SUR BON 21236218 AG. BOUZIES V/REF: 212439							
CHT 21107 DIVERS							
204205.01	POTEAU PILIER BETON 34/34 EXT.H25	-1	U	14,81	-14,81		
	dont Eco-Contribution				(-0,02)		
	Total Eco-Contribution				(-1,37)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par
-471,34	20,00% -94,27	-565,61	28/02/26	** AVOIR **

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 8

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.